

1 PRESENTATION CEGELEC

1.1 PRESENTATION DE L'ENTREPRISE

Notre entreprise, spécialisée dans le métier des infrastructures intervient en Auvergne sur les départements du Puy-de-Dôme et de l'Allier. Elle est dirigée par **François CHATEL** et exerce son activité sur ces deux départements. Elle dispose pour cela de **deux centres** de travaux situés respectivement sur les communes de **Montluçon (03)** et **Gerzat (63)**.

L'effectif est constitué de 47 personnes:

- 1 Chef d'Entreprise
- 3 Responsables d'affaires,
- 3 Techniciens d'Etudes,
- 4 Techniciens d'affaires,
- 1 Géomètre topographe,
- 2 Magasiniers
- 3 Administratifs
- 30 Monteurs électriciens
et/ou conducteurs d'engins.

CEGELEC est capable d'intervenir à toutes les étapes de la vie d'un projet :

- Proposition de solution techniques
- Etudes préliminaires, chiffrages
- Etudes d'exécution
- Réalisation
- Maintenance



CEGELEC Gerzat



CEGELEC Montluçon

1.2 NOS IMPLANTATIONS

L'implantation de Gerzat :

Le centre **CEGELEC de Gerzat** est implanté dans la zone industrielle Sud de Gerzat, à proximité de l'autoroute A71, de l'autoroute A89 et du centre-ville :

5 Rue Robert Estienne

36360 Gerzat

Cette localisation est centrée sur le département du Puy de Dôme et proche des grands axes de communication.

Sur le site de Gerzat, **CEGELEC** dispose d'une infrastructure importante lui permettant d'accueillir l'ensemble des ressources nécessaires à son fonctionnement :

- 625 m2 de bureaux pour le personnel administratif et d'encadrement
- 700 m2 de hangars pour le stockage du matériel et des fournitures et le stationnement des véhicules & engins

1 350 m2 de terrain permettant le stockage entre autres des mâts d'éclairage public et tourets de câble



L'implantation de Montluçon :

Le Centre CEGELEC de Montluçon est implanté dans la zone industrielle Blanzat, à proximité de l'autoroute A71, de l'axe routier RCEA et du centre-ville :

46-48 rue Benoist d'Azy

BP 532

03108 MONTLUÇON Cedex

Ce centre de travaux reste à proximité du Puy de Dôme et nous permet renforcer notre présence sur le département.

Sur le site de Montluçon, **CEGELEC** dispose d'une infrastructure importante lui permettant d'accueillir l'ensemble des ressources nécessaires à son fonctionnement :

- 540 m2 de bureaux pour le personnel administratif et d'encadrement
- 1070 m2 de hangars pour le stockage du matériel et des fournitures

- 6500 m2 de terrain permettant le stationnement des véhicules et engins et le stockage entre autres des mâts d'éclairage public et tourets de câble.



1.3 PILOTAGE DU PROJET



Fabien THIOLAS

Coordinateur équipes CEGELEC

Responsable d'affaires

CEGELEC

Ingénieur ENIT

9 années d'expérience



José GONCALVES

Technicien CEGELEC

CEGELEC

32 années d'expérience

1.4 TRAVAUX



Pascal DALLAN

Technicien d'études

CEGELEC

25 années d'expérience



Stéphane PELAYO

Chef d'équipe

Habilitations électriques :

B2T, BR, BC, H1V

2 DÉMARCHE QUALITÉ

2.1 LA MAITRISE DE LA QUALITE

Notre politique est clairement orientée vers la satisfaction de nos clients et la volonté de garantir une qualité durable des projets que nous réalisons.

Cette exigence, qui s'applique à tous les niveaux de l'entreprise, nous conduit à :

- valoriser notre image auprès des donneurs d'ordre, maîtres d'ouvrage publics ou privés, maîtres d'œuvre et pouvoirs publics dans le but de favoriser de nouvelles prises d'affaires.
- améliorer sans cesse la qualité des services et des produits fournis à nos clients.
- être à l'écoute de leurs remarques à notre égard et être réactif face à de nouvelles exigences de leur part.
- développer et promouvoir un haut niveau de technicité et d'innovation.
- capitaliser sur les expériences acquises afin d'assurer un déroulement optimal de nos projets depuis la phase de prise d'affaire jusqu'à la réception.
- mesurer nos performances à l'aide d'indicateurs pertinents.
- identifier continuellement les axes d'amélioration à mettre en œuvre en développant des actions correctives et préventives ciblées.
- traitement des non-conformités.

2.2 CERTIFICATION ISO 9001

Notre entreprise est certifiée ISO 9001. L'objectif continu de cette démarche est la satisfaction de nos clients, mesurable par la baisse des réclamations clients, des interventions sous garantie et des retards de chantier.

Cette démarche s'applique également aux règles de fonctionnement avec les partenaires du projet. Nos équipes disposent de toutes les compétences nécessaires pour maîtriser et appliquer l'ensemble de ces règles et modes de fonctionnement. Ces compétences sont acquises par une formation, une pratique, un suivi et un constant échange d'expériences.

ISO 9001

BUREAU VERITAS
Certification



Nous voulons être à l'écoute de nos clients, force de proposition et ouverts à l'innovation pour leur apporter à tout moment nos moyens et nos compétences. Le respect de nos engagements vis à vis de nos clients (cahiers des charges, contrats, délais, etc...), de nos collaborateurs (formation, moyens...), ou du législateur (réglementation), est un gage de confiance et de réussite.

La mesure de l'efficacité du système de management de la qualité est assurée notamment :

- Par des indicateurs
- Par des audits
- Lors des revues de direction
- A l'aide d'enquêtes de satisfaction client

Contrôles Internes

Nous réalisons des audits pour :

- S'assurer que le système de management est bien appliqué, approprié et efficace
- Surveiller l'adéquation des processus avec les exigences des clients
- Vérifier que les conditions de travail sont conformes aux exigences de nos métiers et à la réglementation en vigueur
- Vérifier que les actions décidées sont mises en place et effectives
- Poursuivre l'engagement d'amélioration permanent de nos processus.

Le programme annuel d'audit est élaboré par le chef d'entreprise avec l'animateur QSE. Il prend en compte les résultats des audits précédents, les incidents survenus et les réclamations clients.

2.3 RESPONSABILITE SOCIETALE



Global compact

Les entreprises de la société ont adhéré au Pacte Mondial de l'ONU, et se sont engagées à appliquer les 10 principes suivants, ainsi qu'à les promouvoir auprès de l'ensemble de leurs prestataires.

Droits de l'homme :

- Principe n° 1 : les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'homme dans leur sphère d'influence.
- Principe n° 2 : à veiller à ce que leurs propres compagnies ne se rendent pas complices de violations des droits de l'homme.

Normes du travail :

- Principe n° 3 : les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective.
- Principe n° 4 : l'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire.
- Principe n° 5 : l'abolition effective du travail des enfants.
- Principe n° 6 : l'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession.

Environnement :

- Principe n° 7 : les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement.
- Principe n° 8 : à entreprendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement.
- Principe n° 9 : à favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.

Anti-corruption :

- Principe n° 10 : les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.

2.4 REDUCTION DES NUISANCES ET IMPACTS GENERES PAR NOTRE ACTIVITE

Le bruit, les vibrations, les pollutions visuelles ou la poussière peuvent être source de nuisance pour les riverains. Nos techniciens d'études ont la mission de prendre en compte l'environnement des chantiers utilisent des techniques adaptées à l'environnement et le respect de la végétation.

NUISANCES AUX RIVERAINS

Nos réalisations peuvent également être source de gênes visuelles : poussières, accès, durée. Pour en limiter l'emprise, nous nous engageons à continuer de mettre en œuvre :

Plan de sensibilisation de nos équipes sur le bon comportement et les bons usages : écoute et communication avec les riverains et la collectivité, mise en place de panneaux d'information, respect du plan de balisage, utilisation de plaques et de passerelles pour les accès.



3 ACTIONS MISES EN ŒUVRE EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

3.1 PERFORMANCES EN MATIÈRE DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

3.1.1 ISO 14001 (NF EN ISO 14001 - VERSION 2004)

Notre entreprise est certifiée ISO 14001

L'ISO 14001 : 2004 spécifie les exigences relatives à un système de management environnemental permettant à un organisme de développer et de mettre en œuvre une politique et des objectifs, qui prennent en compte les exigences légales et les autres exigences auxquelles l'organisme a souscrit et les informations relatives aux aspects environnementaux significatifs. Elle s'applique aux aspects environnementaux que l'organisme a identifiés comme étant ceux qu'il a les moyens de maîtriser et ceux sur lesquels il a les moyens d'avoir une influence.



ISO 14001
BUREAU VERITAS
Certification

Elle n'instaure pas en elle-même de critères spécifiques de performance environnementale

3.1.2 POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE DES ENTREPRISES

Au-delà du respect de la réglementation et de l'anticipation de ses évolutions, nous considérons la protection de l'environnement comme :

- Une responsabilité morale pour préserver la capacité des générations futures à répondre à leurs propres besoins
- Une réelle opportunité de développer nos activités et d'en améliorer les processus.

En tant qu'entreprises de travaux publics, nos activités sont associées à différents enjeux environnementaux :

- Participation au changement climatique en raison des émissions de gaz à effet de serre associées aux consommations énergétiques des véhicules et des bâtiments ou à la réalisation de nos chantiers,
- Consommation de matériaux naturels et gestion des déchets (de bureau et de chantier),
- Protection de la biodiversité, de l'eau, des sols et de notre patrimoine culturel,
- Protection contre les pollutions sonores et visuelles liées à nos chantiers.

Véritable outil de management, notre certification environnementale nous permet de nous organiser afin de réduire nos impacts environnementaux et de nous améliorer continuellement. Ainsi, l'ensemble de nos

collaborateurs est sensibilisé à la protection de l'environnement à la fois sur le chantier mais également dans les bureaux.

Nos engagements pour le présent marché allient optimisation et innovation autour des 4 axes suivants :

- Gestion des déchets
- Optimisation des matériaux de tranchée et des déblais
- Réduction des nuisances et impacts générés par nos activités
- Réduction des gaz à effet de serre

Dans les différents chapitres de ce document, nous détaillerons les dispositions que nous prendrons afin de mettre en place tous les axes d'amélioration que nous avons cités.

3.1.3 SCHEMA D'ORGANISATION ET DE GESTION DES DECHETS

Les bennes et le tri

Notre entreprise a mis en place le tri sélectif et la valorisation de nos déchets.

A l'exception des grosses quantités de matériaux qui sont amenés directement dans des décharges agréées, nos équipes stockent pendant la journée les déchets dans leurs véhicules et les transfèrent, en effectuant un tri sélectif, dans des bennes disposées à l'intérieur ou à l'extérieur de nos locaux.



Nous distinguons notamment :

- Le bois
- Les métaux ferreux
- L'aluminium
- Le cuivre
- Les gravats
- Les DIB (déchet industriel banal)
- Les papiers et cartons
- Les sources lumineuses
- Les piles et batteries
- Les appareillages électriques (DEEE)



Déchets de type DEEE :

Notre entreprise dispose d'un bac réservé aux déchets d'équipements électriques et électroniques.

L'évacuation et le recyclage de ces déchets sont également suivis sur le registre des déchets.



Gestion de la propreté des chantiers



Poubelles de tri sur nacelles

Nous équipons nos nouvelles nacelles de poubelles de tri sélectif permettant, directement sur chantier de préparer le tri des déchets tel qu'il s'effectue au siège de l'entreprise.

Nettoyage en fin de chantier

Nos monteurs, à chaque fin de journée et bien entendu à chaque fin de chantier effectuent un nettoyage de la zone sur laquelle ils sont intervenus.

Ils procèdent notamment au ramassage de tous les déchets encore présents sur place puis assurent un balayage afin de rendre les lieux les plus propres possibles.

3.1.4 POLLUTION DES SOLS ET DE L'EAU

Tous nos véhicules de chantier disposent de **kit anti-pollution** permettant en cas notamment de fuite hydraulique ou de fuite de carburant de contenir la pollution en attendant que des moyens supplémentaires puissent arriver si nécessaire.

Nos chefs d'équipe sont régulièrement sensibilisés sur leur usage au travers notamment de mises en situation.



3.2 BILAN CARBONE

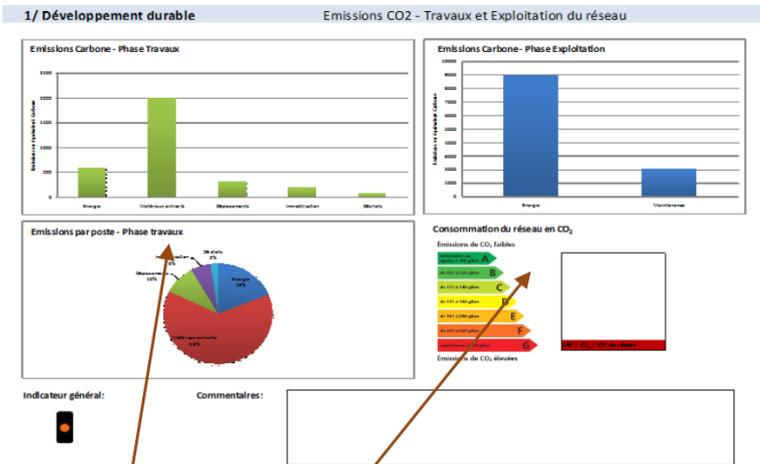
3.2.1 REDUCTION DES GAZ A EFFET DE SERRE

Pour répondre aux différents enjeux du changement climatique, l'ADEME a mis au point un outil aujourd'hui largement reconnu, le Bilan Carbone®. Cet outil opérationnel permet de maîtriser ses émissions de Gaz à Effet de Serre (GES).

Nous possédons un outil de mesure qui utilise la méthode de l'ADEME et permet d'évaluer les émissions de gaz à effet de serre sur un chantier. Nous prenons en compte les émissions liées à des processus nécessaires à l'activité (fabrication des matériaux entrants, déchets générés sur site, transport de personnes) et de les quantifier en tonnes de carbone.

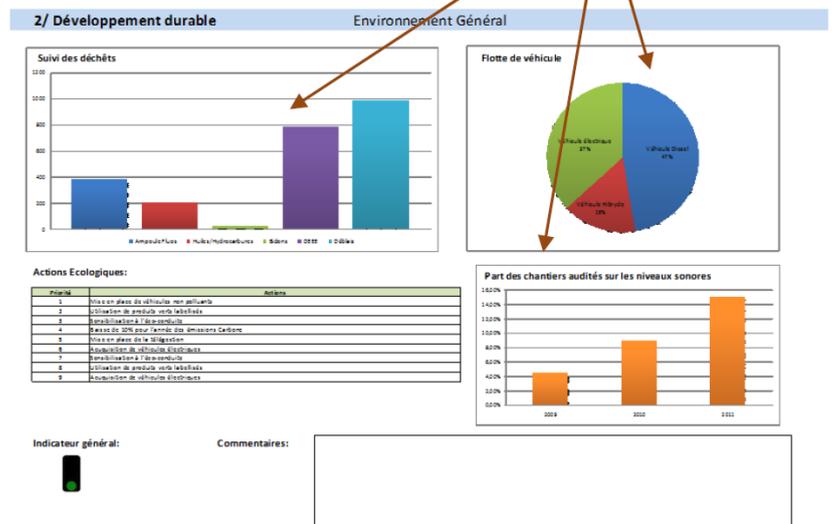
Un mode simple de calcul a été conçu visant à apprécier très rapidement les impacts en matière de gaz à effet de serre des différents produits à mettre en œuvre ou de plusieurs processus d'activité similaires. Notre démarche est pilotée par un ensemble d'indicateurs de progrès mis à disposition sous forme de tableaux de bord. Ces

indicateurs permettent de mesurer la réduction de notre impact environnemental, la meilleure maîtrise de l'énergie et la qualité des prestations.



Suivi et traitement des déchets, suivi des véhicules propres, gestion des nuisances sonores...

Émissions Carbone des différentes phases (Travaux / Exploitation)



3.2.2 DIMINUTION DU TAUX DE CO2 PAR VEHICULES

La consommation et l'impact CO2 est devenu un critère d'achat lors des renouvellements de matériels de nos entreprises. Nous nous efforçons, lors des remplacements de véhicules de faire en sorte de diminuer le taux de rejet de CO2/km :

- Motorisations performantes types Blue HDI sur les VL : l'utilisation de l'additif ADBLUE permet de transformer 85% des polluants (oxydes d'azote) en vapeur d'eau et en azote inoffensif.
- Rechercher les options « Stop & Go » pour les fourgons et voitures
- Investissement dans des moteurs Euro6 lors des renouvellements de camions, afin de limiter dès l'origine l'émission de GES



De plus nos véhicules légers utilisés dans le cadre de ce marché, utiliseront exclusivement le carburant Excellium (TOTAL) ou Excellan (ELAN), selon la disponibilité dans les stations-services.

Par rapport à un carburant de qualité ordinaire, ils permettent :

- Une diminution des émissions de polluants à l'échappement et notamment celles de CO₂ (gaz à effet de serre) jusqu'à plus de 5 %.
- Une réduction immédiate de la consommation de carburant : la réduction moyenne est de 4 % soit un gain supplémentaire en termes d'émission de CO₂.
- Une baisse de 37% du niveau de bruit des moteurs diesel à froid.



Règles de limite d'âge de notre parc :

- ➔ Véhicule léger : moins de 5 ans
- ➔ Véhicule poids lourd : moins de 10 ans

Ces règles permettent l'optimisation écologique de nos engins et l'acquisition régulière de véhicules dotés des

4 DÉMARCHE SÉCURITÉ

4.1 LA SÉCURITÉ AVANT TOUT

Partie intégrante de notre démarche de management, la sécurité est source de progrès. Elle favorise la qualité du travail, est une condition essentielle à l'épanouissement de nos collaborateurs et contribue à la satisfaction de nos clients.

Cette politique ambitieuse nous amène à :

- identifier et analyser les risques en amont selon la nature de nos projets (chutes de hauteur, coactivité engins/piétons, risques électriques ...),
- faire respecter les règles d'hygiène et de sécurité.
- fournir les équipements de protection collective et individuelle et s'assurer de leur utilisation effective.
- vérifier périodiquement les matériels et installations.
- former nos collaborateurs aux modes opératoires et les sensibiliser aux impacts du comportement et de la prise de risques au quotidien.



4.2 SECURITE, SANTE ET HYGIENE

4.2.1 OHSAS 18001 (VERSION 2007)

Notre entreprise est certifiée OHSAS 18001

OHSAS 18001 est le référentiel reconnu mondialement pour les systèmes de gestion de la santé et de la sécurité au travail. Il a été conçu par les représentants des principaux organismes commerciaux et des organismes de certification et de normalisation internationaux pour remédier à l'absence de référence internationale pouvant être certifiée par un tiers.

OHSAS 18001

BUREAU VERITAS
Certification



OHSAS 18001 porte sur les principaux éléments suivants :

- Planification pour l'identification des dangers, ainsi que l'évaluation et la gestion des risques
- Programme de gestion OHSAS
- Structure et responsabilité
- Formation, présentation et compétence
- Consultation et communication
- Gestion opérationnelle
- Préparation aux situations d'urgence et solutions
- Mesure, suivi et amélioration des performances

4.2.2 DEMARCHE DES ENTREPRISES VINCI ENERGIES FRANCE

Chaque jour, des actions et des moyens sont mis en œuvre, au sein des entreprises pour une réduction durable du nombre et de la gravité des accidents de travail. La sécurité, priorité de la direction et des salariés, fédère l'ensemble du personnel de nos sociétés.

Axe majeur de la politique de management de l'entreprise, la sécurité est avant tout un état d'esprit. Les acteurs de l'entreprise, de la conception à la réalisation, intègrent systématiquement cette démarche au quotidien. Cette démarche est orchestrée par le Chef d'Entreprise, qui est le responsable et qui possède tous pouvoirs en matière d'hygiène et de sécurité.



4.2.3 PLAN DE PREVENTION HYGIENE ET SECURITE

Les entreprises du groupe VINCI établissent annuellement un plan de prévention hygiène et sécurité visant :

- A prendre en compte dès l'appel d'offres les exigences et les coûts de la prévention, de l'hygiène et de la sécurité,
- A analyser et prévenir les risques spécifiques liés à la réalisation du chantier,
- A mettre en œuvre les qualifications, le matériel adapté à l'affaire,
- A communiquer les renseignements nécessaires à la mise en œuvre rapide des moyens de secours.

Chaque structure bénéficie en outre d'un contrat d'assistance avec le « Service Sécurité du Groupe VINCI ».

4.2.4 LE COMITE D'HYGIENE ET DE SECURITE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL

Le CHSCT se réunit tous les trimestres en réunion ordinaire, toutefois des réunions d'urgence peuvent être provoquées pour examiner des situations graves. Chaque réunion est accompagnée par un représentant de la Médecine du Travail, et de la C.R.A.M.

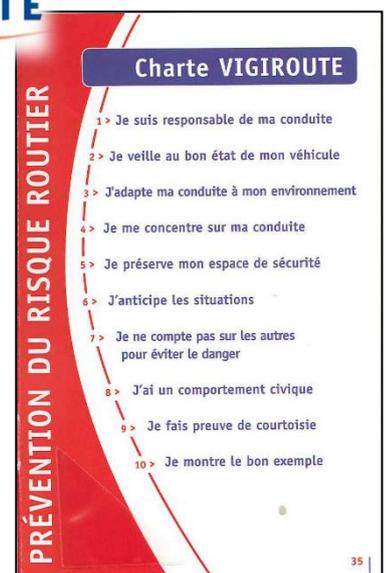
Ces réunions permettent d'analyser les progressions, de définir des axes d'améliorations, d'établir les actions et investissement nécessaires à ces améliorations.

4.2.5 DEMARCHE VIGIROUTE

Au-delà des risques inhérents à nos métiers, VINCI a développé et renforcé une démarche d'exemplarité dans le domaine de la sécurité au travail, et notamment face au risque routier. Dans ce cadre, VINCI mène une action globale baptisée « VIGIROUTE », dont l'objectif est de réduire le risque routier dans le groupe par un travail sur le comportement des conducteurs.

Cette démarche s'articule autour de plusieurs axes :

- sensibilisation des collaborateurs
- suivi et analyse des accidents de circulation
- établissement de plans d'actions spécifiques par entreprise



4.2.6 ENGAGEMENTS AU QUOTIDIEN

Maintenir et présenter une bonne image de nos entreprises (véhicules et engins propres et bien entretenus, vêtements de travail des personnes et accessoires de sécurité soignés, politesse du personnel...) garantissant ainsi une bonne image des travaux et d'en minimiser les contraintes aux riverains.



- Renforcer l'écoute et la concertation auprès des partenaires locaux, des riverains
- Garder le chantier propre : nettoyer, sabler toutes tâches de graisse ou d'huile, balayage régulier des voiries, etc...
- Après l'exécution des travaux, laisser les lieux et les abords, dans un état de propreté identique à celui précédant notre intervention.
- Développer le recours aux techniques rapides et discrètes pour l'exécution des travaux.

De plus lors de nos interventions, nous protégeons systématiquement les sols sensibles, contre d'éventuelles fuites d'huile et marque des stabilisateurs de nos engins. Nos nacelles sont équipées de blocage de suspensions afin d'éviter les marques des stabilisateurs

